



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères  
Et de la Communauté Nationale à l'étranger  
Consulat d'Algérie à Saint-Etienne

وزارة الشؤون الخارجية  
و الجالية الوطنية بالخارج  
قنصلية الجزائر بسانت ايتيان



**COMMUNIQUE IMPORTANT PORTANT  
SUR LA PERMANENCE CONSULAIRE 2023**

Il est porté à la connaissance de nos ressortissants relevant des départements du **Puy-de-Dôme (63), Le Cantal (15) et de l'Allier (03)** que les prochains déplacements programmés dans le cadre des permanences consulaires au courant de l'année 2023, seront fixés comme suit :

**Le samedi 11 mars 2023 :**

**Lieu de la permanence : Maison des Associations /salle des fêtes, place Charles de Gaulle, 03200 Vichy.**

**Département concerné : l'Allier (03)**

- À cet effet, les concitoyens ayant déposé des demandes de passeports biométriques lors de la permanence tenue à Vichy le 11 février 2023, seront concernés par **l'enrôlement (photo et empreintes)**.
- Les ressortissants ayant souhaité, préalablement via l'e-mail, le retrait de leurs passeports « prêts à la délivrance » doivent se présenter, munis de :
  - 1- L'original de l'acte de naissance 12S
  - 2- L'original du récépissé remis par nos services lors de l'enrôlement
  - 3- L'ancien passeport expiré (le cas échéant)

**Le samedi 18 mars 2023 :**

**Lieu de la permanence : les locaux de l'ex-consulat de Clermont-Ferrand, sis 88 Boulevard Lavoisier, 63000 Clermont-Ferrand**

**Départements concernés : Le Puy- de- Dôme (63) et le Cantal (15)**

- À cet effet, les concitoyens ayant déposé des demandes de passeports biométriques lors de la permanence tenue à Clermont-Ferrand le 25 février 2023, seront concernés par **l'enrôlement (photo et empreintes)**.
- Les ressortissants ayant souhaité, préalablement via l'e-mail, le retrait de leurs passeports « prêts à la délivrance » doivent se présenter, munis de :
  - 1- L'original de l'acte de naissance 12S
  - 2- L'original du récépissé remis par nos services lors de l'enrôlement
  - 3- L'ancien passeport expiré (le cas échéant)





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères  
Et de la Communauté Nationale à l'étranger  
Consulat d'Algérie à Saint-Etienne

وزارة الشؤون الخارجية  
و الجالية الوطنية بالخارج  
قنصلية الجزائر بسانت ايتيان



**COMMUNIQUE IMPORTANT PORTANT  
SUR LA PERMANENCE CONSULAIRE 2023**

Il est porté à la connaissance de nos ressortissants relevant des départements du Puy-de-Dôme (63), Le Cantal (15) et de l'Allier (03) que les prochains déplacements programmés dans le cadre des permanences consulaires au courant de l'année 2023, seront fixés comme suit :

**Le samedi 11 mars 2023 :**

Lieu de la permanence : Maison des Associations /salle des fêtes, place Charles de Gaulle, 03200 Vichy.

Département concerné : l'Allier (03)

- À cet effet, les concitoyens ayant déposé des demandes de passeports biométriques lors de la permanence tenue à Vichy le 11 février 2023, seront concernés par **l'enrôlement (photo et empreintes)**.
- Les ressortissants ayant souhaité, préalablement via l'e-mail, le retrait de leurs passeports « prêts à la délivrance » doivent se présenter, munis de :
  - 1- L'original de l'acte de naissance 12S
  - 2- L'original du récépissé remis par nos services lors de l'enrôlement
  - 3- L'ancien passeport expiré (le cas échéant)

**Le samedi 18 mars 2023 :**

Lieu de la permanence : les locaux de l'ex-consulat de Clermont-Ferrand, sis 88 Boulevard Lavoisier, 63000 Clermont-Ferrand

Départements concernés : Le Puy- de- Dôme (63) et le Cantal (15)

- À cet effet, les concitoyens ayant déposé des demandes de passeports biométriques lors de la permanence tenue à Clermont-Ferrand le 25 février 2023, seront concernés par **l'enrôlement (photo et empreintes)**.
- Les ressortissants ayant souhaité, préalablement via l'e-mail, le retrait de leurs passeports « prêts à la délivrance » doivent se présenter, munis de :
  - 1- L'original de l'acte de naissance 12S
  - 2- L'original du récépissé remis par nos services lors de l'enrôlement
  - 3- L'ancien passeport expiré (le cas échéant)

